



COMMUNIQUE DE PRESSE

Votation fédérale du 21 mai **La FRI soutient la révision de la loi sur l'énergie**

La Fédération romande immobilière (FRI), l'organisation faîtière de défense des propriétaires romands, dit oui à la révision de la loi sur l'énergie soumise à la votation populaire le 21 mai prochain. Ce projet est conforme à la volonté du peuple de sortir en douceur du nucléaire. C'est dans ce but que la nouvelle loi propose toute une série de mesures incitatives pour encourager l'efficacité énergétique, notamment dans le bâtiment, et les énergies renouvelables.

Le 27 novembre 2016, le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative populaire « pour une sortie programmée du nucléaire ». Cette initiative visait, en réalité, l'arrêt immédiat ou précipité de nos centrales nucléaires, ce qui nous aurait plongés dans une grave pénurie d'énergie. Ce risque a été écarté grâce aux mesures promises pour favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

C'est le seul objectif de la révision de la loi sur l'énergie. Celle-ci permettra de réduire progressivement notre dépendance à l'égard des centrales nucléaires (qui fournissent encore 35% de notre électricité), sans devoir importer du courant produit par des centrales nucléaires françaises ou des centrales à charbon allemandes, très polluantes en CO₂.

Il s'agit d'une évolution de notre politique énergétique, non d'une révolution. La loi indique un cap, elle mentionne des valeurs indicatives souhaitables. Mais elle n'octroie aucun nouveau pouvoir réglementaire à la Confédération et ne fixe aucune norme contraignante. Pour que notre économie reste compétitive, le montant de la taxe sur le CO₂ n'est pas augmenté. Il n'y a pas davantage d'obligation pour les fournisseurs d'électricité de faire baisser la consommation de leurs clients.

En revanche, toute une série de mesures incitatives sont prévues pour encourager les rénovations énergétiques. Le Programme Bâtiment qui contribue au financement de l'assainissement énergétique des immeubles passe de 300 millions au maximum par année à 450 millions. La déduction fiscale liée aux frais induits par une rénovation énergétique pourra être étalée sur deux ans afin de favoriser l'engagement de travaux importants. Des incitations financières sont prévues pour engager les entreprises à investir dans des installations énergétiques plus efficaces. Toutes ces mesures auront un impact positif sur le secteur de la construction et sur l'emploi dans ce domaine important de l'économie. Sur un plan plus général, la nouvelle loi vise à encourager l'innovation afin que des énergies renouvelables puissent être produites et développées dans notre pays.

Voilà les principales raisons pour lesquelles la FRI recommande de voter oui à la révision de la loi sur l'énergie le 21 mai.

Lausanne, le 3 avril 2017